

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2011

I - DOMAINE COMMUNAL

1. Cession de biens à la société TAGERIM

Ouï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les conventions de promesse de vente à la société TAGERIM, concernant les parcelles cadastrées section AI N°119, 121, 124 et 125, qui seront cédées au prix de 437 502,00 € auquel se rajoutera, en dation, un local de 53 m² situé au rez-de-chaussée du bâtiment à construire, livré brut de décoffrage, d'une valeur bilan de 114 094,40 € TTC.
- à réaliser toutes les formalités nécessaires pour la vente de ces biens.

2. Echange de terrains en vue du déplacement d'une portion du chemin rural N°13

Ouï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de suivre l'avis favorable de la Commission des sentiers, et de confirmer ses réserves,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'ouverture d'une enquête publique, en vue de l'échange de terrain nécessaire au déplacement d'une portion du chemin rural N°13, sous réserve d'acceptation par le pétitionnaire des conditions énoncées ci-dessus, et de leur prise en charge financière.

II - ADMINISTRATION GENERALE

1. SIVOM Val de Banquière : modifications des statuts

a/ action animation sociale

Ouï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'accepter de modifier l'article 2 des statuts en fonction de cette suppression.

b/ activités sportives, ludothèque, Bureau ou Point Information Jeunesse

Ouï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de modifier l'article 2 des statuts de la façon suivante, en rajoutant :
 - à l'alinéa concernant l'accueil de la petite enfance, *ludothèque*.
 - à l'alinéa relatif à l'organisation d'actions éducatives, *Bureau et Point Information Jeunesse*
 - un alinéa : *l'organisation et la gestion d'activités sportives*.

Un exemplaire des statuts comprenant l'ensemble de ces modifications est joint en annexe.

2. G.R.D.F. : renouvellement concession gaz

Ouï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du traité de concession gaz, pour une durée de trente ans.

3. Ecole de musique : modification du règlement intérieur

Où l'exposé de Madame RISSO et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur, dont vous avez reçu une copie avec la convocation à la présente séance et qui sera annexé au procès-verbal. Il contient l'ensemble des points exposés ci-dessus
- de fixer les tarifs de la manière suivante, à compter de la rentrée prochaine, et de prévoir ensuite, une revalorisation par arrêté municipal :

Activité	Durée du cours	Tarif à l'année	Tarif au trimestre
Eveil musical	45 mn	105 €	35 €
Enseignement d'instrument	30 mn + solfège	240 €	80 €
Chorale adulte	1 heure 30	81 €	27 €

III – FINANCES

1. Débat d'orientation Budgétaire 2011

A la suite de l'ensemble de ces débats les élus sont favorables, à l'unanimité, sur la proposition de D.O.B 2011 présentée par Monsieur VILLAR.

2. Animation sociale Quartier du Château :

a/ convention de mise à disposition d'un local et de véhicules communaux

b/ convention financière avec le CCAS

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'accepter de mettre à disposition du CCAS un local municipal situé au 119 quai de la Banquière et, ponctuellement, des véhicules municipaux et, par conséquence,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions définissant :
 - les modalités de mise à disposition d'un local et de véhicules communaux,
 - les modalités financières de remboursement des différents frais liés à ces mises à disposition.

3. Réaménagement du stade Jules Goti : demandes de subventions

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité et afin de maintenir l'effort de la commune en faveur du développement des activités sportives sur le territoire, sous réserve d'inscription de cette dépense au budget primitif pour 2011 :

- de valider le principe de cette opération ainsi que son montant de 283 810€ HT soit 339 436€ TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des différents partenaires collectivités partenaires des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

4. Fixation des tarifs d'occupation du domaine public par du matériel d'entreprise

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur la révision du tarif de voirie relatif à l'occupation du domaine public par du matériel d'entreprise (matériaux, benne, grue, pont, ...), et de prévoir un tarif de 0,80 € par jour et par mètre carré occupé, soit environ 24 € / mois / m² occupé,

- d'adopter le principe de la réévaluation annuelle de ce tarif par application du taux d'inflation, en précisant qu'il sera appliqué la règle de l'arrondi inférieur ou supérieur au dixième d'euro près afin de faciliter le travail des régisseurs.

IV - TRAVAUX / MARCHES

1. Restauration collective : adhésion au groupement de commandes

Où l'exposé de Monsieur BONIFASSI et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le principe d'une adhésion au groupement de commandes ci-dessus évoqué ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les communes qui le souhaiteront, une convention de groupement de commandes selon le modèle annexé.

V - PERSONNEL

1. Tableau des effectifs : modifications

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité :

- de valider le tableau des effectifs ainsi modifié

2.a/ Mise à disposition du personnel au SIVOM pour la promotion de l'Abadie

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de la mise à disposition de certains agents municipaux au bénéfice du SIVOM Abadie à partir du 1^{er} janvier 2011 et de procéder à chacune des phases permettant la mise en œuvre de ces mises à disposition.

2. b/ Mise à disposition du personnel au SIVOM Val de Banquière et inversement.

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de la mise à disposition de :
 - certains agents municipaux au bénéfice du SIVOM Val de Banquière,
 - certains agents du SIVOM Val de Banquière à la Mairie de Saint-André de la Roche
 à partir du 1^{er} janvier 2011 et de procéder à chacune des phases permettant la mise en œuvre de ces mises à disposition.

2.c/ Mise à disposition du personnel au C.C.A.S.

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de la mise à disposition de certains agents municipaux au bénéfice du CCAS de Saint-André de la Roche pour les années 2011 et suivantes et de procéder à chacune des phases permettant la mise en œuvre de ces mises à disposition.

3. Journée de solidarité : années 2011 et suivantes

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'adopter le principe selon lequel la journée de solidarité sera effectuée, pour l'année 2011 et pour les années suivantes, selon le détail ci-dessus et ce, selon les modalités validées par le Comité Technique Paritaire.

VI - ENFANCE / JEUNESSE**1. Service enfance / jeunesse : transfert au SIVOM Val de Banquière**

Ouï l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe du transfert du service Enfance de Saint André de la Roche au SIVOM à compter du 1^{er} avril 2011
- et d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les différentes étapes administratives et réglementaires nécessaires.

VII - QUESTIONS DIVERSES**1. N.C.A.- arrêtés autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques et conventions de déversement à intervenir avec les établissements industriels et assimilés : autorisations de signature**

Ouï l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les arrêtés autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques et signer les conventions de déversement à intervenir avec les établissements industriels ou assimilés, après avis du président de Nice Côte d'Azur.

2. N.C.A. : communication rapport d'activité

LE MAIRE,



H. COLOMAS

AFFICHE LE 22 FEVRIER 2011